



## **DELIBERATION N°2024/12/143 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

### **OBJET**

**Exercice 2025 du Budget Principal :  
Ouverture anticipée de crédits  
d'investissement**

Séance du 11 décembre 2024  
Date de convocation : 5 décembre 2024  
Membres en exercice : 37  
23 présents – 32 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

### **Présents**

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Joël TENA, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Katy GUYOT, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7<sup>e</sup> Vice-Président, Didier LEBOIS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Bruno PASCAL, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11<sup>ème</sup> Vice-Président – Leila AMROUT, 1<sup>er</sup> Membre délégué, Christian SOMMACAL 2<sup>ème</sup> Membre délégué – Mesdames Véronique BENEZET, Carole CALBA, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Nelly RUIZ et Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, André MEGIAS, Jean-Louis MEIZONNET, Farouk MOUSSA, Rodolphe RUBIO et Mohammed TOUHAMI, Conseillers Communautaires.

### **Absents ayant donné procuration**

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à André BRUNDU
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Leila AMROUT
- Madame Véronique VAUTRIN a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Madame Nadia BELAOUNI a donné procuration à Christiane ESPUCHE
- Madame Rachida OUJEDDOU a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Monsieur JérémY PEREDES a donné procuration à Joël TENA
- Madame Francine CHALMETON a donné procuration à Annick CHOPARD
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT

### **Absents**

Christophe TICHET – Jean-Louis MEIZONNET

### **Absents excusés**

Carole CALBA - Sandrine RIOS – Serge GARNIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

## **RAPPORTEUR : Joël TENA**

### **EXPOSE**

Les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées, en principe, qu'après le vote effectif du budget primitif. Pour permettre aux collectivités de disposer de crédits d'investissement disponibles, dès l'ouverture de l'exercice, et ainsi procéder au règlement de leurs prestataires, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise les organes délibérants à accorder, à leur exécutif, la faculté d'engager, de liquider et de mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les crédits gérés dans des autorisations de programme).

Le budget primitif de l'exercice 2025 sera proposé au vote de l'assemblée délibérante à la fin du mois de mars prochain. Aussi, afin d'assurer un bon fonctionnement des services intercommunaux, de procéder à la continuité de travaux conformément aux marchés déjà passés par la collectivité, de réduire les délais globaux de paiement, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget, avant le vote du budget primitif 2025.

Pour information le total des crédits d'équipements ouverts hors crédits AP/CP et crédits reportés au budget principal de l'exercice 2024 s'élève à 5 800 215,60 €. Le montant maximum pour lequel le conseil communautaire peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'équipement s'établit à un montant de **1 450 053.90** € selon le détail ci-après :

<b>Chapitres</b>	<b>Intitulés</b>	<b>Crédits ouverts 2024 (BP+ DM + virement) Hors AP/CP et reports</b>	<b>Maximum d'ouverture autorisée pour 2025</b>
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	84 800,00 €	21 200,00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	2 618 798,00 €	654 699,50 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 649 567,60 €	412 391,90 €
Chapitre 23	Travaux en cours	1 444 500,00 €	361 137,50 €
Chapitre 26	Participations	2 500,00 €	625,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement hors chap.16</b>		<b>5 800 215,60 €</b>	<b>1 450 053,90 €</b>

### **PROPOSITION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-1 ;

**Vu** la délibération N° 2024/03/32 du 27 mars 2024 adoptant le Budget primitif 2024 du budget principal ;

**Vu** la délibération N° 2024/06/62 du 19 juin 2024 adoptant la décision modificative n°1 du budget principal ;

**Vu** la décision budgétaire n°2024/07/71 du 26 juillet 2024 portant virement de crédits de chapitre à chapitre ;

**Vu** la délibération n° 2024/12/140 du 11 décembre 2024 adoptant la décision modificative n° 2 du budget principal ;

**Vu** l'avis de la commission « Finances, mutualisations et attribution des fonds de concours » du 25 novembre 2024 ;

**Vu** l'avis du Bureau Communautaire du 3 décembre 2024 ;

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- D'OUVRIER de manière anticipée divers crédits d'investissement indispensables à la réalisation d'opérations dont les financements seront prévus et inscrits au budget primitif 2025. Le total de ces propositions représente un montant de 759 000 € dont le détail figure dans le tableau ci-après :

<b>Operations</b>	<b>Chapitre 204</b>	<b>Chapitre 21</b>	<b>Chapitre 23</b>
201 - Environnement		220 000 € Compte 2188	
210 - GEMAPI			144 000 € Compte 2315
236 – Siège communautaire			122 000 € Compte 2313
240 - Restauration scolaire		30 000 € Compte 2188	
247 - Informatique		3 000 € Compte 21838	
314 - Voirie		100 000 € Compte 2151	
318 – Aménagement de l'espace	20 000 € Compte 20422		
320 – Zones industrielles	120 000 € Compte 2041412		
	<b>140 000 €</b>	<b>353 000 €</b>	<b>266 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>759 000 €</b>		

- de PRECISER que ces crédits seront intégrés dans le Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget Principal de la Communauté de communes de Petite Camargue ;

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE par 26 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (Leila AMROUT + 1  
procuration : Bernadette MAUMEJEAN, André MEGIAS + 1 procuration : Jean-Paul FRANC,  
Jean-Paul GERAUD + 1 procuration : Véronique VAUTRIN), la proposition du Rapporteur.

**Le Président,**

**André BRUNDU**

